

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lancement de la concertation sur la protection de l'enfance Pour un service public performant au service des enfants protégés

Le GEPSO, Groupe national des établissements publics sociaux et médico-sociaux, se réjouit du lancement, le 27 mars dernier, de la concertation sur la protection de l'enfance par Adrien Taquet, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé et Dominique Bussereau, Président de l'Assemblée des Départements de France.

Que cette concertation soit lancée de concert par les deux acteurs de la politique publique est pour nous essentiel, elle ne pourra en effet que favoriser les articulations entre le niveau national et les territoires.

Les six thématiques de travail présentées font entièrement écho aux problématiques très concrètes rencontrées au quotidien par les établissements publics que le GEPSO fédère. Le GEPSO se reconnaît ainsi pleinement dans ces priorités qui sont abordées dans les commissions, journées colloques et publications que l'Association organise régulièrement

C'est pour cette raison que le GEPSO sera pleinement investi dans les groupes de travail proposés :

1. Sécuriser les parcours de l'enfant

C'est ensemble, dans le respect et la connaissance de la place de chaque acteur, du jeune et de sa famille, que nous pouvons organiser les différentes étapes du parcours de vie, accompagner les séparations, consolider les retours et les orientations.

Plusieurs territoires s'inscrivent dans des logiques de réseaux coordonnés qui permettent de mieux repérer et d'anticiper les risques de rupture, dont les conséquences pour le jeune sont souvent décisives.

C'est pourquoi, le GEPSO soutient le développement des pratiques formalisées de collaboration institutionnelles et professionnelles dans la mise en œuvre des projets des enfants

2. Développer les modes d'accueil de type familial

La diversité des dispositifs et leur graduation dans l'intensité de l'accompagnement est une voie qui permet de répondre au plus près aux besoins de chaque situation : de l'accueil en petite unité de vie, pour des fratries ou non, au séjour en famille d'accueil ou au domicile des parents à temps complet ou partiel, l'important est que les établissements puissent proposer des solutions qui assurent la protection des jeunes, les liens avec la famille et l'accompagnement parental quand celui-ci est possible

Là encore, un certain nombre d'établissements publics proposent une offre de service multiple, ouverte sur l'extérieur, en lien avec le milieu ordinaire

3. Mieux accompagner les enfants en situation de handicap

Fédérant à la fois des acteurs du handicap et de la protection de l'enfance, le GEPSO possède la double compétence, lui permettant d'avoir une approche globale sur le suivi du parcours de l'enfant.

Plus de 25 % des jeunes accueillis dans les établissements publics de protection de l'enfance bénéficient d'une notification de la MDPH et nécessitent de ce fait un accompagnement adapté

Dès 2015, le GEPSO, s'appuyant sur le rapport du défenseur des droits, organisait une journée consacrée aux besoins particuliers de ces enfants



De même aujourd'hui, le GEPSO est partenaire du programme PEGASE, porté par le pédopsychiatre Daniel Rousseau, qui fait du suivi santé systématique et sur le long terme des plus petits, un élément essentiel de la prévention des retards de développement chez les enfants placés

4. Promouvoir l'ambition scolaire des enfants

Il nous semble également indispensable d'adapter les établissements scolaires aux besoins spécifiques des enfants protégés dont les difficultés de vie pèsent sur leurs capacités d'apprentissage. Cela passe par un renforcement des partenariats tant au niveau national qu'au niveau local

5. Diffuser une culture de la transparence et de la qualité des lieux d'accueil

Plusieurs projets sont aujourd'hui portés pour le GEPSO en lien avec la prévention des risques et l'amélioration du « vivre ensemble ».

Une enquête est ainsi en cours permettant de repérer les actions mises en place par les établissements pour mieux prévenir les violences institutionnelles. Un plan de prévention des risques usagers mise en œuvre par un établissement adhérent a été récemment présenté en commission précoce du CNPE dont le GEPSO est membre permanent et l'Association répondra à la demande d'audition sur ce thème de la Défenseure des Droits

6. Renforcer le pilotage de la politique publique et la participation des enfants et de leurs familles

Les établissements publics sont à même de déployer les orientations législatives et réglementaires portées par les responsables des politiques publiques et sont en demande pour participer à leur élaboration comme à leur mise en œuvre, au bénéfice des besoins des jeunes et de leurs familles

Une autre priorité : les MNA

La question des MNA est devenue incontournable pour un grand nombre d'établissements publics dans le champ de la protection de l'enfance. Il nous semble important que ce sujet fasse également l'objet des réflexions engagées dans le cadre de la concertation en cours : les besoins étant spécifiques, nous pensons que les réponses doivent l'être également.

CONTACT PRESSE : Laura GOMES – communication@gepso.com - 01 44 68 88 35

Créé en 1982, le GEPSO est la seule association nationale regroupant des établissements publics sur le champ de la protection de l'enfance. Le GEPSO compte parmi ses 250 membres adhérents, la majorité des Foyers de l'enfance (FDE) au niveau national ainsi que des structures ayant des missions d'accompagnement de tous les publics et proposant des dispositifs diversifiés tels que les Centres maternels, l'accompagnement à domicile des familles etc, représentant au total plus 12 200 places.

Le GEPSO organise tous les deux ans les Assises nationales des foyers de l'enfance réunissant en moyenne plus de 700 professionnels du secteur.

Membre permanent du CNPE, le GEPSO est régulièrement auditionné pour participer aux travaux nationaux relatifs à la protection et aux Droits des enfants (comité technique de l'HAS, Défenseur des droits etc.).

www.gepso.fr